

Etendue des domaines des comtes de Sogren

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern**

Band (Jahr): **5 (1863)**

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

leurs archives aussi renfermaient les sceaux de ce comte où il portait indubitablement son vrai titre de comte de Sougron.

Du reste les Bénédictins de Beinweil sont tombés dans la même erreur, et, parceque le château de Sogren, lieu d'origine de leur fondateur, s'est trouvé au 13^{me} siècle au pouvoir des comtes de Ferrette, ils ont fait d'Oudelard un comte de Ferrette, seigneur de Sogren, lors même qu'ils avaient des titres constatant que c'était les Thierstein qui chez eux avaient été les héritiers d'Oudelard. Toutefois à Beinweil ils ne l'ont pas fait membre de la maison de Thierstein et leur nécrologe, en nommant les quatre fondateurs par leur nom de baptême, se contente de les appeler comtes de Sogren et de Vrobourg. ¹⁾

IX. Etendue des domaines des comtes de Sogren.

En analysant les actes cités dans cette notice et d'autres documents postérieurs, on peut, jusqu'à un certain point, rétablir les limites approximatives de l'ancien District, tractus, de Sogren. Le récit de Mercklein, admis par les annales de Grandval, de Beinweil, de Lucelle et autres, indique que le territoire dont les héritiers des anciens avoués de Grandval se sont mis en possession après 1075, probablement en partie au détriment de cette abbaye, s'étendait depuis la rive droite de la Byrse, à Sogren, jusqu'à l'Aar. ²⁾ Nous ne pensons pas pour autant

¹⁾ Annales Beinweil., p. 151, à l'occasion de Lucelle, anno 1129. *Annus obitus horum fundatorum ignotus Lucellensibus, sicut incoguitus nobis est fundatorum monast. Beinw. depositionis annus : quorum tamen memoriam necrologiam antiquum Beinwilense reponit ad diem 17 mensis sept: his verbis : „Obierunt Nottgerus, Oudelardus, Burchardus, et Udalricus, comites Sogerenses et Vroburgenses, primi fundatores hujus loci.“*

²⁾ *Ut totus tractus, quam longe lateque a Soigern trans Byrsam ad Ararim usque patet, cum omni dominio, deinceps dictis aduocatis eorumque hæredibus proprius foret et esset.*

qu'il eut les mêmes limites que le Sornegau, mais il n'en était qu'une dépendance et en formait la partie la plus orientale. Au nord et nord-est, il touchait au Sundgau et au Baselgau. A l'orient, précisément près de Beinweil, il était limité par le Sisgau et le Buchsgau, où les comtes de Hombourg ou Homberg et de Vrobourg étaient établis, et le Sisgau se reliait au Frickgau d'où sont sortis primitivement les Homberg et les Thierstein.

Ces trois dynastes avec les Sogren avaient donc leurs principaux établissements dans cette partie du Jura renfermée entre l'Aar, depuis Soleure jusqu'à son confluent dans le Rhin, entre ce fleuve jusqu'à Bâle, au point où la Byrse y verse son filet d'eau et, par le cours et en amont de cette rivière jusqu'à sa source, d'où la ligne devait regagner Soleure par le dernier revers méridional du Jura. Ces limites ne sont pas rigoureusement exactes, elles s'écartaient, en ce qui concerne Sogren, vers le nord, depuis Laufon, pour remonter le cours de la Lucelle, et dans ce vaste territoire il y avait de nombreux domaines appartenant à l'Empire, à l'Evêché de Bâle, à des monastères et à divers seigneurs; mais toutefois les comtes de Sogren, de Homberg, de Vrobourg et de Thierstein constituaient les principaux possesseurs du sol et se reliaient au levant avec les Habsbourg, au nord avec le Landgraviat d'Alsace possédé par les mêmes comtes et par les domaines des comtes de Ferrette; à l'ouest ils touchaient la baronie de Hasenbourg et les Etats des Neuchâtel, issus des comtes d'Oltingen, et au sud la Bourgogne allemande où les Oltingen encore avaient leurs vastes possessions.

Le Sornegau était entièrement compris dans ce grand territoire; on a vu qu'il était un démembrement du comté de Barga, démembré lui-même de celui de Bipp, et en premier lieu du duché d'Alsace, qui en avait embrassé la partie septentrionale. Mais lors même qu'au commencement du 12^{me} siècle Oudelard, comte de Sogren, se trouve en possession de terres considérables près de Barga, nous ne le croyons pas issu des comtes

administrateurs plutôt que possesseurs de cette division territoriale appelée comté de Bargaen, car, encore à la fin du 11^{me} siècle, elle était sous la dépendance des comtes d'Oltingen, dont le château était situé au confluent de la Sarine et de l'Aar, non loin toutefois de Bargaen. C'est probablement à raison de la possession de ces terres dans l'Uchtland et de la confusion des titres donnés à Oudelard, qu'on a cru devoir le considérer comme exerçant la charge de Landgrave de cette partie de la Bourgogne, ¹⁾ et qu'on l'a même pris pour un comte de Bargaen.

On doit de plus remarquer que lors même que les annalistes donnent une étendue considérable au District de Sogren, ce n'est pas à dire qu'il ait appartenu exclusivement aux comtes de ce nom, et là, comme dans les divers cantons, ou gaus préindiqués, il y avait des terres et des droits appartenant à d'autres seigneurs. Il importait cependant de remarquer le rapprochement qui existait entre ce district, ainsi limité, et les possessions des comtes réputés les avoués de Grandval ou les héritiers de ceux-ci, et en particulier d'indiquer que le point de jonction de leurs terres se trouvait précisément à Beinweil, fondé par eux dans le district de Sogren avec la dépouille de Grandval.

Si actuellement on entre dans le détail des domaines qui appartenaient d'une manière plus distincte aux comtes de Sogren, on verra d'abord le comte Ulric de Sougere posséder le village de Kembs sur le Rhin, près de Bâle, à l'angle sud-est de l'Alsace. Les Thierstein se trouvent au 12^{me} siècle en possession de Benken, plus à l'ouest, mais toujours dans cette même partie de l'Alsace, entre le Byrsick et la Byrse. Ces domaines ont pu leur venir des comtes de Sogren, quoique Bruckner pense que c'était plutôt par suite de leurs alliances avec les Vrobourg, ce qui nous ramène de nouveau à leur origine présumée commune avec celle des Sogren et des comtes

¹⁾ Trouillat, T. II, p. XXXIX et lettre de M. de Stürler.

d'Alsace dont le territoire embrassait primitivement Kembs et Benken.

La vallée de Laufon, limitée au nord par le Sundgau, au levant par le Baselgau, au sud par le Buchsgau et Beinweil, et au couchant par le district de Sogren, appartenait en partie à l'abbaye de St. Blaise et elle ne parvint à l'Evêché de Bâle qu'en 1141. Mais même alors les comtes de Sogren avaient dans ce vallon de nombreuses possessions, dont ils disposèrent en partie en faveur de Beinweil et il en resta d'autres portions encore longtemps attachées à la seigneurie de Sogren, tels que le moulin de Laufon et ses dépendances.

Le château de Thierstein, bâti vers 1190, dans les terres de Beinweil, formait l'accès de cette vallée vers le sud et le col du Passwang, par où l'on pouvait se rendre dans la plaine Suisse, vers le comitatus Pipinensis, comme dit Mercklein. Après avoir traversé le défilé que dominait le fier donjon féodal, on entrait dans les terres environnant le monastère même de Beinweil.

2) Le premier acte de confirmation de cette abbaye par le pape Eugène III (23 Juillet 1147) indique le nom des localités possédées alors par les Bénédictins, ainsi que celles où ils avaient des droits et des dîmes. En général elles sont dans le voisinage du monastère et leur situation même semble indiquer leur provenance. On a vu qu'en 1146 on rappelait le don fait à Beinweil par Adélaïde, fille de Nogerus, un des fondateurs, et ce don était le village de Nuglar qui se trouve entre ce couvent et Liestal. Séeben et Romyswyl, également dans le Sogren, nous paraissent, avec Nuglar, former la part du don que fit Nogerus de Vrobourg. Si les premiers actes concernant Nuglar ne disent pas précisément que ce lieu provenait des Vrobourg, des actes postérieurs, rapportés par Acklin, l'affirment positivement. 2)

1) Trouillat, T. I, p. 306.

2) Annales de Beinweil, T. I, p. LXXII.

Grindel et Erschwiler touchaient à la vallée de Delémont près de Montsevelier et aux dépendances mêmes du château de Sogren. Le démembrement de ces dépendances n'eut lieu que fort tard. Ce devait donc être le présent offert à St. Vincent de Beinweil par les comtes de Sogren avec le lieu même de Beinweil, cette forêt de Huson, croissant entre de hautes montagnes.

Blauen, au nord de la vallée de Laufon, à la limite du Sundgau, et Dürlistorf, à une petite distance de Ferrette, semblent être la part de donation de cet Ulric présumé d'Egisheim. Nous ne désignons que les localités qui, par leur situation, nous paraissent les plus significatives. ²⁾

On a déjà dit au sujet du Vorbourg et du Petit-Lucelle que les domaines des comtes de Sogren, dans la partie septentrionale de l'ancien Sornegau, étaient limités au nord par la rivière de la Lucelle qui se jette dans la Byrse près de Laufon, limitant en même temps le Sundgau. Ce ruisseau séparait aussi la seigneurie de Hasenbourg de celle de Sogren à leur point de jonction près de l'abbaye de Lucelle. Ces domaines comprenaient par conséquent la prolongation occidentale de la chaîne du Blauenberg, où sont situés le Petit-Lucelle, Roggenbourg, Ederswyler, Movelier, Mettemberg, Pleigne et Bourrignon. Dans ce circuit se trouvaient la petite seigneurie de Lœwenberg, la maison forte des nobles de Movelier, peut-être déjà le château de Blauenstein dominant la Lucelle, de même qu'au douzième siècle apparaissent quelques nobles ou des hommes de condition

¹⁾ Nous ne savons si les dîmes d'Ederswiler et de Roggenbourg, que Beinweil vendit en 1384, provenaient des comtes de Sogren ou de leurs successeurs les Thierstein, mais ces deux localités faisaient partie des domaines de Sogren.

²⁾ On peut consulter à cet égard les annales de Beinweil, T. I, p. 2 et 3.

libre à Pleigne et à Bourrignon, qui tous ensemble relevaient des comtes de Sogren. ¹⁾

On a vu que tous les habitants des villages précités étaient encore tenus aux 15^{me} et 16^{me} siècles à des prestations féodales, remplaçant celles qu'on leur avait imposées dans le tems où le château du Vorbourg existait encore, c'est-à-dire avant 1356. Il est bien entendu que la petite commune du Vorbourg, formée de plusieurs métairies éparses, faisait partie intégrante de la seigneurie de Sogren, car cette commune s'étendait jusqu'au ruisseau de Mettemberg qui se jette dans la Byrse au milieu du village de Soyhière en face même du château. Les actes d'inféodation des nombreuses terres démembrées de ce réage du Vorbourg, pour les inféoder aux familles nobles de Telsberg, de Hallwyl, de Rømerstahl, de Schenk de Castel, de Rothberg et autres, ne peuvent laisser de doute à cet égard.

Au douzième siècle Soyhière ou Sogren était déjà une paroisse dont nous avons cité les noms des curés vers 1191 et 1212. Son ban était assez étendu ; il comprenait non seulement sa surface actuelle, mais encore toutes les métairies situées entre la Byrse et la crête de la montagne de Courroux. Ce n'est que du 14^{me} au 16^{me} siècle qu'on les a distraits pour les réunir au ban de Courroux en prenant la Byrse pour limite, et alors le château de Sogren s'est trouvé hors du ban de Soyhière. ²⁾ Ses dépendances les plus rapprochées et qui en ont ressorti le plus longtems sont les métairies de Bellerive et des Ortières, jadis appelées rière le châtel, la prairie et la

³⁾ L'apparition des nobles de Løwenberg et de Movelier, à la fin du XII. siècle, fait présumer que les châteaux de ce nom existaient déjà du tems des comtes de Sogren. Quelques parties du premier de ces manoirs remontent au moins au douzième siècle.

¹⁾ Une partie a aussi été de la sorte incorporée au ban de Liesberg, tel que le Rohrenberg derrière, qui au XVI. siècle était une dépendance du château de Sogren.

forêt au nord du château, les métairies du Bois de Treuille, du Roremberg, des Rieder dessus et dessous, des Vernes ou Roremberg derrière et autres petites fermes éparses dans cette chaîne de montagnes allant jusqu'à Bærschwyl et Grindel et à la vallée de Laufon. Liesberg, sur l'autre rive de la Byrse, au nord-est de Sogren, devait être compris dans les domaines des comtes de Sogren. ¹⁾

Indépendamment des droits d'avouerie que les comtes de Sogren ont dû exercer dans la vallée de Delémont, ils y ont possédé des terres, dont l'une sous les murs même du château de cette ville est restée, jusqu'au 16^{me} siècle, annexée à la seigneurie de Sogren. On a vu figurer les nobles de Telsperg parmi les vassaux d'Oudelard. Les habitants de Delémont, comme ceux des mairies de Courroux, de Rebeuvelier, de Corban et de Montsevelier, c'est-à-dire de toute la partie orientale de la vallée de Delémont, étaient tenus à des servitudes féodales, encore après le 16^{me} siècle à l'égard de la prairie entre les châteaux du Vorbourg et de Sogren, mais alors plus spécialement attachées à cette dernière seigneurie. Il est à remarquer qu'une partie des villages gravée de ces servitudes était comprise cependant dans le territoire de la Prévôté de Moutier et ressortissait de la juridiction du Prévôt pour la basse et la moyenne justice. ²⁾

Ces faits viennent encore à l'appui de notre opinion que les comtes de Sogren avaient possédé l'avouerie de Grandval et du Sornegau et que ces servitudes en étaient des restes. Nous verrons bientôt que les nobles de Montsevelier et de

²⁾ Liesberg est un lieu fort ancien, où l'on trouve les restes de grandes Villas romaines et autres établissements de cette époque

¹⁾ La haute justice était exercée par les officiers de l'Evêque de Bâle, sans doute par suite des droits de souveraineté accordés à ce prince ecclésiastique par le dernier roi de Bourgogne, 999 et 1000. La haute justice de Sogren fut réunie plus tard à celle de Delémont.

Courroux étaient des vassaux des Sogren. Les fiefs dépendant du Vorbourg aux 14 et 15^{mes} siècles viennent encore corroborer cette opinion et on a déjà observé qu'ils s'étendaient jusque dans la vallée de Tavannes.

Il y a lieu de croire qu'il existait dans la vallée de Delémont beaucoup d'autres terres et droits dépendant de Sogren, mais dont les actes qui en faisaient mention ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et qu'il faut comprendre dans ce nombre tout particulièrement ceux énumérés dans l'acte des comtes de Ferrette, vers 1234, et dans la vente de l'avouerie du Sornegau avec Sogren en 1278. Tous ces vastes domaines renfermés dans l'ancien duché d'Alsace, dans la contrée ensuite administrée par les successeurs de ces ducs, nous font répéter de nouveau que les comtes de Sogren devaient descendre de ces anciens administrateurs du pays.

Quant aux droits des Evêques de Bâle dans la vallée de Delémont, ils n'apparaissent qu'à l'extinction de la maison de Sogren, non pas qu'il n'aient pu y en avoir antérieurement, mais probablement parce que ce n'est que vers cette époque que, se trouvant en conflit avec les comtes de Ferrette, successeurs des Sogren, il fallut alors faire des actes pour régler l'exercice de ces droits.

Poursuivant actuellement ces recherches dans la partie allemande de la Bourgogne transjurane, on reconnaît d'abord, par les actes de fondation de Frienisberg et par ceux subséquents des comtes de Thierstein, que le comte Oudelard de Sogren possédait un assez vaste territoire, comprenant une partie du District actuel d'Aarberg, jusque près d'Oltingen et formant ce que l'acte de 1131 appelle la marche de Séedorf. De celle-ci dépendaient sans doute plusieurs fiefs tenus par les nobles témoins mentionnés dans cet acte, comme faisant partie des vassaux (*familia*) du comte Oudelard. Ces vassaux étaient les nobles de Séedorf, de Ratolfingen, de Granges, de Trachselwalt, de Jegistorf, de Lyss, de Telsperg et plusieurs autres,

qui apparaissent dans l'acte de confirmation par Adélaïde, épouse d'Oudelard.

Les principales localités indiquées dans les actes de Frienisberg, comme ayant fait partie des domaines du fondateur et de ses successeurs, les Thierstein, sont Frienisberg, Winterswyl, Niederwyl, Rieden, Meykirch, Oberwyl, Lyss, Lobsingen, Bachwyl, Glungenbrunnen, Nicodey et Séedorf même, chef-lieu de la marche, où se trouvait le château du comte. Les termes de l'acte de 1267 font voir que les terres et les droits des Thierstein dans cette contrée s'étendaient entre l'Emme et l'Aar.

La château de Thyr, à Fribourg, avec toutes ses dépendances, en terres et en fiefs, devait également faire partie des domaines que le comte Oudelard de Sogren avait obtenus, soit par sa mère, soit par sa femme, de la maison d'Oltingen, anciens possesseurs de cette contrée, et que sa fille Berthe porta ensuite dans la famille des Thierstein. Toutefois dans la marche de Séedorf, toute la contrée entre l'Emme et l'Aar, indiquée comme limite des lieux où les Thierstein possédaient des droits, alors vendus à Frienisberg, n'appartenait pas entièrement à ces comtes, et elle devait également comprendre des terres et des droits dépendants d'autres seigneurs.

1) On peut estimer quelle était la valeur des droits que les Thierstein vendirent en 1267 pour 300 marcs d'argent,

1) Selon Ducange, T. II, p. 441, le marc d'argent valait, vers 1282, 58 à 60 sols tournois ou 3 livres; mais il faut toujours remarquer que le marc d'argent n'était pas une monnaie, mais un poids quelque peu variable et égalant à peu près 8 onces ou $\frac{1}{4}$ de kilo, ce qui vaut actuellement 50 fr. Alors cette même somme, à raison de la rareté de l'argent, avait une valeur infiniment plus considérable. Selon un mémoire de M. Fréd. de Gingins, Mém. et docum. de la Société de la Suisse romande, T. XIV, le marc d'argent aurait valu environ 48 fr. et 14 fois plus qu'actuellement, en sorte que les 500 marcs concernant Sogren donnent : $500 \times 48 = 24000 \times 14 = 336,000$ francs. — Voir aussi ces mêmes Mém. T. VI, p. XLI et suiv.

puisqu'on sait que quatre ans plus tard le comté de Ferrette fut vendu pour 850 marcs d'argent et qu'en 1278 on en détacha Sogren et l'avouerie du Sornegau pour le prix de 200 marcs. Il restait donc 650 marcs pour le comté de Ferrette et 500 pour les deux portions des domaines aliénés de l'héritage des comtes de Sogren.

Malgré ces démembrements, les Thierstein et les Ferrette mêmes restaient encore en possession de nombreuses terres et droits provenant de cet héritage.

Déjà auparavant les comtes de Sogren avaient amoindri leur fortune en fondant Beinweil, le Petit-Lucelle et autres églises et enfin en faisant des voyages à la Terre sainte et ceux-ci paraissent avoir causé la ruine du dernier descendant des Sogren.

Ces détails sur les possessions de ces comtes démontrent que leurs principaux domaines, que le siège de leur puissance étaient situés dans l'Evêché de Bâle et dans les environs du château de Sogren, chef-lieu de leur domination, que leurs droits dans la Bourgogne transjurane n'étaient qu'une dépendance, un acquêt de cette famille, en sorte que ce n'est pas dans cette dernière contrée qu'il faut chercher leur origine, mais bien dans celle où ils avaient leur siège et leurs principales possessions.

En faisant cette espèce de recensement des possessions des comtes de Sogren, on a cité quelques uns de leurs vassaux nobles, mais dans les actes de ces comtes et de leurs héritiers on rencontre si souvent le nom de Telsperg que nous croyons devoir consacrer quelques lignes à cette famille noble.

On a déjà cité cette charte de l'année 728, par laquelle les comtes Eberhard et Luitfrid, souches de tous les comtes d'Alsace et de leur nombreuse descendance, en donnant à l'abbaye de Murbach des terres situées dans le duché d'Alsace, nomment le bénéfice qu'ils avaient dans le bourg de Delémont, in vico Delemonte, et que tenait leur vassal Bertoin. Ce vassal serait-il la source des nobles de Delémont ou de Telsperg,

pour nous servir du nom allemand le plus souvent employé dans leurs actes ? On les voit figurer parmi les vassaux des comtes de Sogren dès l'année 1131, puis ils se retrouvent parmi ceux des comtes de Thierstein et de Ferrette et ensuite de l'Evêché de Bâle. Il nous paraît évident que ces nobles ont d'abord tenu des fiefs de la maison de Sogren, et probablement avant ceux-ci des comtes d'Alsace, qu'à l'extinction des Sogren et par suite du partage de leurs domaines, les Telsperg se sont trouvés engagés dans des liens de vassalité à l'égard des Thierstein et des Ferrette, héritiers des Sogren, et de là leur présence si fréquente à la suite de ces comtes. Puis les Ferrette ayant vendu Sogren et l'avouerie du Sornegau, les Telsberg sont alors devenus vassaux de l'Evêché de Bâle. Il est possible que sous la domination de ces comtes, ils aient déjà tenu des fiefs de l'Eglise de Bâle, car on les voit de bonne heure parmi les officiers formant la cour de l'Evêque, et à cette cour ils remplissaient l'office de sous-maréchal, d'où ils ont pris le surnom de Marschalk de Telsperg et aussi celui de Spender.

Ils possédaient sans doute un manoir à Delémont même, localité dont ils avaient pris le nom, et au 12^{me} siècle la maison forte de Courroux leur appartenait également. ¹⁾ Bertholfe de Telsperg résidait, en 1188, dans le premier manoir, et son frère Narduinus de Luthelsdorf ou Lutolsdorf, habitait dans le second. Ce dernier château fut vendu, déjà au 12^{me} siècle, à l'Evêché de Bâle, ce qui prouve qu'il n'en était pas un fief. ²⁾

¹⁾ Il y a eu deux maisons fortes à Courroux, consistant chacune en un bâtiment carré bâti sur une légère éminence provenant des terres d'un fossé profond et plein d'eau qui environnait chaque château. Ce mode de construction était général dans la plaine pour les simples gentilshommes. A Courroux elles n'ont pas existé ensemble, mais successivement. Il y a eu du XIII. au XV. siècle une seconde famille noble du nom de Courroux ou de Lutolsdorf.

²⁾ Elles portaient d'argent à deux demi vols accostés de gueules. Le cimier variait, même dans chaque famille.

Les Telsperg avaient les mêmes armoiries que les nobles de Montsevelier, Courtetelle et Develier, ceux-ci n'étaient donc que des rameaux de cette vieille souche et nous les regardons comme ayant été aussi des vassaux des Sogren, avec les nobles de Rebeuvelier et de Corban, parce que les habitants de toutes ces localités et en y comprenant Delémont même sont restés si longtems assujettis à des servitudes envers les terres situées sous les fenêtres du château de Sogren. Les nobles de Movelier ont eu le même sort que les Telsperg et sont comme eux devenus vassaux des Thierstein et probablement aussi des Ferrette. Nous n'avons pu retrouver leurs armoiries.

X. Sceaux et armoiries des comtes de Sogren.

1) On ne doit point négliger l'examen des sceaux et des armoiries quand il s'agit de rechercher l'origine et la filiation des familles nobles; aussi ceux des Sogren nous paraissent mériter quelque attention.

On ne connaît que deux sceaux appartenant d'une manière indubitable à ces comtes: ce sont ceux appendus aux actes de Frienisberg de 1131 et vers 1170. M. de Zeerleder les a dessinés dans la première planche de son ouvrage, et quoiqu'ils portent tous deux la même légende, ils diffèrent cependant un peu l'un de l'autre. Nous croyons qu'on n'avait pas à la fois sous les yeux les deux originaux lorsqu'on les a copiés et les différences ne changent en rien le fait qui nous occupe. Chacun de ces sceaux porte en caractères semblables les mots: ^vODELARDVS COMES DE ^vSÖGRON, et dans le

1) Nous avons formé une collection des sceaux et des armoiries des familles nobles de l'ancien Evêché de Bâle, mais ce travail n'est pas terminé.